



République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail

**PROJET DES CHAINES DE VALEUR COMPETITIVES POUR L'EMPLOI ET LA
TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE (PCCET)**

(P172425)

PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	3
LISTE DU TABLEAU	3
1. INTRODUCTION	4
1.1. Description du projet	6
1.1.1. Contexte du projet	6
1.1.2. Objectifs et composants	6
1.1.3. Zone du projet	16
1.2. Objectifs du plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)	16
1.3. Exigences de la Banque mondiale pour l'engagement des parties prenantes	17
2. BREF RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS PRÉCÉDENTES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	18
2.1. Réunions des principales parties prenantes	18
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	29
3.1. Catégorisation des parties prenantes	29
3.2. Parties affectées par le projet	30
4. PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	34
4.1. Objectif et calendrier du programme d'engagement des parties prenantes	34
4.1.1. Stratégie proposée pour la divulgation d'informations	36
4.2. Défis du COVID-19 et engagement des parties prenantes	42
4.2.1. COVID 19 Impact sur l'économie et le secteur privé	42
4.2.2. Actions entreprises lors de la préparation	42
4.2.3. Actions à entreprendre lors de la mise en œuvre	42
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PEPP PRÉVUES	44
5.1. Ressources requises	44
5.2. Modalités de mise en œuvre du projet	44
6. MÉCANISME DE GRIEFS	44
6.1. Type de plainte à traiter	45
6.2. Mécanisme de gestion des plaintes liées à ESA / HS	45
6.3. Mécanismes de traitement proposés	45
7. SUIVI ET RAPPORTS	48
7.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi	48
7.2. Rapport au groupe des parties prenantes	49
7.3. Mise à jour du plan d'engagement des parties prenantes	49

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

CIV	Côte d'Ivoire
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
DSPP	Diagnostic Secteur Privé Pays
NES	Norme environnementale et sociale
MRG	Mécanisme de règlement des griefs
IDA19	Association internationale de développement
PC CET	Projet des Chaînes de Valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique
IMF	Institutions de microfinance
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
PME	Petites et moyennes entreprises
EAS	Exploitation et Abus Sexuels

HS: Harcèlement sexuel

VBG: violence basée sur le genre

LISTE DU TABLEAU

Tableau 1 : Description des composantes du projet	6
Tableau 2 : Réunions des principales parties prenantes	13
Tableau 3: Rôle, intérêt et influence des parties prenantes	15
Tableau 4: Méthodes d'engagement des parties prenantes	16
Tableau 5: La stratégie de divulgation d'informations	18

1. INTRODUCTION

La croissance de la Côte d'Ivoire a été impressionnante au cours de la dernière décennie, bien que les perspectives aient été affaiblies par la COVID19. Entre 2012 et 2019, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a été en moyenne de 8,2% par an (5,7% par habitant), tirée par une expansion des services et de l'industrie du côté de l'offre et de la consommation privée et des investissements publics du côté de la demande. La croissance a été concentrée dans les secteurs à forte intensité de capital, à savoir la construction (y compris le logement privé et les projets d'infrastructure publique), les transports et les télécommunications. En raison d'une croissance rapide et soutenue et des progrès des réformes, la pauvreté est passée de 55% de la population en 2011 à 44,4% en 2015 et à 39,4% en 2018. Cependant, les résultats du développement humain ont été plus lents à s'améliorer.¹ Avec la pandémie de la COVID19, la croissance économique devrait ralentir à 1,8% en 2020 et retrouver sa trajectoire de croissance en 2021, mais à un rythme plus lent en raison de la récession mondiale.

Le défi de l'emploi en Côte d'Ivoire concerne la qualité, l'inclusivité et la productivité des emplois. En particulier, la forte concentration de l'emploi dans les professions à faible productivité dans le travail indépendant agricole et non agricole (47,5 pour cent et 29,7 pour cent de la population active respectivement) pose un défi pour la transformation structurelle. Comme d'autres pays d'Afrique subsaharienne, la Côte d'Ivoire subit des changements démographiques rapides. Une forte poussée de jeunes et une migration rurale-urbaine accentuent la pression pour accroître la qualité et la productivité de l'emploi, en particulier en dehors de la capitale.

La Côte d'Ivoire est intégrée à l'économie mondiale principalement par l'exportation de matières premières. Les exportations totales de biens de la Côte d'Ivoire ont plus que doublé ces dernières années, passant de moins de 8 milliards de dollars US en 2008 à plus de 17 milliards de dollars US en 2017 avant de baisser en 2018. Les six principaux produits d'exportation - représentant plus de 80% des exportations - sont les fèves de cacao, les produits pétroliers, la noix de cajou, le caoutchouc, l'or et le coton. Une forte concentration de matières premières dans le panier d'exportation le rend vulnérable aux risques climatiques et à la volatilité des prix des matières premières. La diversification des exportations est relativement limitée par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire. La diversification et une valeur ajoutée accrue sont essentielles pour parvenir à une transformation structurelle. Pour favoriser une intégration plus poussée dans les chaînes de valeur régionales et mondiales (CVM), les entreprises ivoiriennes devront accroître leurs exportations, ce qui comprend, entre autres, l'amélioration du respect des critères et des normes de plus en plus rigoureux requis pour être compétitifs sur les marchés internationaux. Dans le même temps, diverses politiques nationales peuvent stimuler la participation aux CVM, y compris, entre autres, des politiques visant à attirer les investissements directs étrangers (IDE), à améliorer l'accès au

¹ Banque Mondiale. 2018. Mise à jour économique de la Côte d'Ivoire: Comprendre l'état de l'économie ivoirienne en cinq graphiques et cinq minutes.

financement, à investir dans la formation de capital humain, à améliorer l'infrastructure commerciale et à établir le régime de conformité.²

Le gouvernement met en œuvre des réformes pour soutenir une croissance élevée tout en la rendant plus durable et inclusive. Les améliorations du climat d'investissement, du cadre politique et des institutions se sont traduites par une augmentation du score CPIA, qui est passé de 2,7 en 2010 à 3,5 en 2018. Pour soutenir la croissance tirée par le secteur privé, les autorités ont amélioré l'environnement des affaires (le classement Doing Business est passé de 139 en 2017 à 110 en 2019). Il existe une stabilité macroéconomique, mais le maintien de cette croissance rapide de la CIV exigera une croissance tirée par le secteur privé.

En mars 2020, le gouvernement de Côte d'Ivoire a lancé un plan de réponse économique pour soutenir les ménages et le secteur privé qui est aligné sur les objectifs du projet. La réponse du gouvernement à la COVID 19 comprend plusieurs mesures sociales et financières, y compris des fonds ciblés pour soutenir financièrement les grandes entreprises, les MPME et le secteur informel qui ont été particulièrement peu touchés par la pandémie et les retombées économiques associées. Le soutien du gouvernement est important pour tirer parti de l'optimisme et soutenir l'entreprise pendant la crise et pendant la reprise

Les inégalités de genre³ sont visibles dans les différents écarts observés entre les hommes et les femmes dans la main-d'œuvre, y compris la participation, les salaires et les postes de direction (Référence : Enquête auprès des entreprises). Les femmes en Côte d'Ivoire ont des niveaux d'alphabétisation et d'éducation inférieurs à ceux des hommes en moyenne, sont moins susceptibles de travailler que les hommes et, lorsqu'elles travaillent, elles ont tendance à gagner beaucoup moins que les hommes (Banque mondiale 2017). Selon l'Institut national des statistiques de Côte d'Ivoire, le taux d'alphabétisation en 2016 était de 47,2% pour les femmes âgées de 15 à 49 ans contre 63,8% pour les hommes de la même tranche d'âge, même si la nouvelle scolarisation montre peu de différence 91,90% pour les garçons contre 90,1% pour les filles. Ces écarts entre les sexes dans l'éducation et les résultats sur le marché du travail ont des implications importantes pour l'économie, qui, selon certaines estimations, pourrait gagner environ 6 milliards de dollars si les hommes et les femmes atteignaient la parité en matière d'activité et de revenus (Banque mondiale 2017).

La Côte d'Ivoire bénéficie de riches dotations naturelles mais les exportations restent dominées par les matières premières et manquent de complexité. La diversification des exportations est relativement limitée par rapport aux autres pays à revenu intermédiaire. Les cinq principaux produits d'exportation - représentant 75% des exportations - sont le cacao, l'horticulture (bananes), les produits pétroliers, l'or et le caoutchouc. Une forte concentration de matières premières dans le panier d'exportation le rend vulnérable aux risques climatiques et aux cycles de prix des matières premières.

² Banque mondiale. 2020. Rapport sur le développement dans le monde 2020: Commerce pour le développement à l'ère des chaînes de valeur mondiales. Washington, DC: Banque mondiale

³ La Côte d'Ivoire a une valeur GII de 0,663, la classant 155 sur 160 pays dans l'indice 2017.

1.1. Description du projet

1.1.1. Contexte du projet

Le Projet des Chaînes de Valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique (PCCET) en Côte d'Ivoire (CIV) s'inscrit dans l'agenda « Emploi et Transformation Economique » (« JET ») du Groupe de la Banque mondiale, l'un des thèmes spéciaux de l'IDA19. L'agenda du JET couvre un large champ d'interventions, notamment: la création des emplois plus nombreux et de meilleure qualité; l'augmentation de la productivité par la diversification, l'intégration internationale, la mise à niveau; l'orientation, l'export; la connexion aux marchés; et renforcer les capacités des travailleurs. Le programme du JET est vaste; ce projet se concentre sur le soutien des canaux susmentionnés et complètera d'autres projets du portefeuille du Groupe de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire qui soutiennent également la création d'emplois et la transformation économique. Le projet PCCET soutiendra des canaux sélectionnés du **programme « JET », notamment: accroître la productivité par la diversification (accès aux marchés; environnement des affaires), l'intégration internationale (chaînes de valeur, facilitation des échanges) et la mise à niveau (approfondissement du capital et adoption de la technologie).**

Le projet PCCET en Côte d'Ivoire s'appuie également sur le diagnostic du secteur privé du pays (DSPP) récemment finalisé. Les principales recommandations du DSPP sont de combler les lacunes dans cinq domaines: l'environnement des affaires, la finance, le transport et la logistique, la connectivité numérique et les compétences. Le DSPP identifie également les secteurs de diversification et de valeur ajoutée à fort potentiel de croissance selon cinq critères: 1) avantage comparatif révélé; 2) évolution de la demande mondiale; 3) élasticité de l'emploi du secteur; 4) les perspectives d'une plus grande valeur ajoutée nationale, par exemple par la diversification dans les secteurs manufacturiers connexes et 5) les antécédents et l'intérêt du secteur privé. Sur la base de ces critères, l'agriculture, l'agro-industrie et la fabrication ont été identifiés comme des secteurs à fort potentiel.

1.1.2. Objectifs et composants

L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer la compétitivité des chaînes de valeur supportées et accroître l'accès au financement pour les agriculteurs et les entreprises mal desservis.

Les principaux bénéficiaires du projet sont les entreprises et les petits agriculteurs.

Les indicateurs suivants sont proposés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODP:

Compétitivité

- Augmentation de la valeur moyenne des exportations des bénéficiaires du projet (agriculteurs et entreprises) dans les chaînes de valeur supportées par le projet ;
- Augmentation de la valeur moyenne des ventes brutes (nationales et étrangères) des agriculteurs et des entreprises dans les chaînes de valeur supportées par le projet ;

Qualité de l'emploi

- Augmentation de la valeur des revenus bruts des bénéficiaires (agriculteurs, PME, jeunes pousses et grandes entreprises) dans les chaînes de valeur supportées;

Accès au financement

- Augmentation de la valeur des financements privés mobilisés pour les prêts aux PME (jeunes pousses et jeunes PME) et aux grandes entreprises engagées dans des investissements verts (effets catalytiques) ;
- Augmentation du nombre de nouveaux comptes actifs ouverts (physiques et numériques) dans les IMF soutenues par le projet, y compris les agriculteurs et les entreprises soutenues par le projet.

Les indicateurs de résultats intermédiaires comprennent:

- ✓ Nombre de MPME ou d'agriculteurs ayant bénéficié de services communs soutenus par le projet
- ✓ Augmentation des revenus des petits exploitants
- ✓ Augmentation des exportations directes des petits exploitants ivoiriens
- ✓ Augmentation du prix moyen des exportations de la chaîne de valeur soutenue
- ✓ Augmentation des ventes directes à destination
- ✓ Nombre d'entreprises du secteur privé bénéficiant d'un financement, dont des entreprises du secteur privé appartenant ou dirigées par des femmes
- ✓ Nombre d'IMF adoptant la numérisation dans la prestation de services aux clients
- ✓ Valeur des investissements privés mis à profit dans les fonds PE / VC
- ✓ Nombre de fonds investis par FOF
- ✓ Nombre d'entreprises financées par le Fonds d'investissement stratégique
- ✓ Nombre de procédures / pratiques / normes recommandées qui ont été améliorées ou éliminées
- ✓ Nombre de réformes juridiques, réglementaires ou administratives spécifiques au secteur mises en œuvre

Le projet sera structuré autour de six composantes:

i) Composante 1: Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur supportées (équivalent à 83 millions de dollars), financera la mise en œuvre d'initiatives de renforcement de la compétitivité (processus analytiques conjoints public-privé) afin d'identifier les défaillances du marché et d'élaborer des plans d'action pour chaque chaîne de valeur soutenue. Les plans d'action recommanderont les services communs, les actifs productifs et/ou les réformes politiques nécessaires pour renforcer la compétitivité de la chaîne de valeur. La composante financera également des mécanismes d'investissement pour les services communs et les actifs productifs afin de combler les principales lacunes des chaînes de valeur supportées résultant de défaillances en matière de coordination et d'information ainsi que de risques et de coûts d'entrée élevés. Les investissements pourraient inclure des infrastructures et une logistique spécialisée, des installations de production pilote et d'essai de produits, des installations de formation communes, etc. Les chaînes de valeur supportées bénéficieront de solutions numériques (par exemple, le « blockchain ») pour le suivi des produits et des flux financiers.

ii) Composante 2: Améliorer l'accès au financement dans les chaînes de valeur (équivalent à 77 millions de dollars), soutiendra: a) Renforcement du secteur de la microfinance en tant que fournisseur clé de services financiers pour certaines chaînes de valeur, y compris une infrastructure financière numérique à travers un système bancaire numérique de base pour les institutions de microfinance; b) une facilité d'investissement à long terme (LTIF) ayant deux objectifs : (i) améliorer l'accès des jeunes entreprises et des

jeunes PME au financement d'amorçage, de démarrage et de capital-risque, en particulier celles dirigées par des femmes, y compris dans les chaînes de valeur prioritaires ; et (ii) améliorer l'accès des grandes entreprises dans les chaînes de valeur prioritaires au financement en fonds propres et quasi-fonds propres à long terme pour les projets d'investissement vert. Un investissement vert est un investissement visant à maximiser le rendement économique à long terme sous réserve d'un rendement financier minimum et à maximiser les co-bénéfices climatiques qui sont attribués à une activité qui favorise les efforts de réduction, de limitation ou de séquestration des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que la protection de l'environnement, la prévention et le contrôle de la pollution, la gestion des déchets et la conservation de la biodiversité, tels que définis par la Banque mondiale.

iii) Composante 3: Réformes politiques et renforcement institutionnel (30 millions de dollars), volonté de promouvoir des réformes politiques pour supprimer, améliorer l'environnement des affaires, faciliter le commerce et l'accès aux terres industrielles et résoudre les problèmes politiques spécifiques identifiés dans les chaînes de valeur sélectionnées.

iv) Composante 4: Coordination et gestion du projet (10 millions de dollars), financera les dépenses liées à la coordination, l'analyse et la mise en œuvre du projet. L'UCP assurera les fonctions techniques, opérationnelles, administratives, de S&E, de sauvegardes et de communication pour le projet, y compris les spécialistes de la compétitivité.

v) Composante 5: Composante d'intervention d'urgence en cas d'urgence (CERC) (équivalent à 0 \$), vise à offrir une flexibilité pour recentrer la portée des activités, en cas de catastrophe naturelle, de sécurité, d'urgence et / ou d'événements catastrophiques qui seraient déclenchés après la proclamation d'un état d'urgence ou la déclaration de catastrophe.

Tableau 1: Description détaillée des composantes du projet

Composante	Montant (200 millions de dollars)
1. Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur supportées 1.1 Initiatives de renforcement de la compétitivité (IRC) 1.2 Mécanismes d'investissement pour soutenir les chaînes de valeur compétitives 1.2.1 Mécanisme 1 - Subventions de contrepartie pour les services communs 1.2.2 Mécanisme 2 : fourniture d'actifs productifs communs avec des subventions de contrepartie 1.2.3 Solution numérique (par exemple, chaîne de blocs) 1.3 Soutien aux femmes dans les chaînes de valeur 1.3.1 Services de garde d'enfants 1.3.2 Formation à l'initiative personnelle	83 millions de dollar <i>8 millions</i> <i>72 millions</i> 3 <i>millions</i>
2. Améliorer l'accès au financement dans les chaînes de valeur 2.1 Renforcement du secteur de la microfinance (7 millions de dollars); 2.2 Facilité d'investissement à long terme (LTIF) : (i) financement d'amorçage, de démarrage et de capital-risque pour les jeunes entreprises et les jeunes PME dans les chaînes de valeur prioritaires (15 millions de dollars) ; et (ii) financement en fonds propres et quasi-fonds propres à long terme pour les grandes entreprises engagées dans des investissements verts dans les	77 millions de dollars

chaînes de valeur prioritaires (55 millions de dollars).	
1. Réformes politiques et renforcement institutionnel	30 millions de dollars
3.1 Réformes pour améliorer l'environnement des affaires	
3.2 Réformes pour faciliter le commerce	
3.3 Réformes pour améliorer l'accès aux terrains industriels	
3.4 Réformes spécifiques à la chaîne de valeur	
2. Coordination et gestion de projet	10 millions de dollars
5. Composante d'intervention d'urgence contingente	0 \$
Total	200 millions de dollars

Composante 1 - Améliorer la compétitivité des chaînes de valeur supportées (83 millions de dollars)

Cette composante vise à améliorer la compétitivité des chaînes de valeur supportées par ce projet. Il sera réalisé en deux étapes : (1) Initiatives de renforcement de la compétitivité et (2) fourniture des services communs et des actifs productifs manquants. L'élaboration de nouvelles stratégies de compétitivité et leur mise en œuvre appuieront l'amélioration de la qualité et l'innovation dans les chaînes de valeur supportées, ce qui permettra aux agriculteurs et aux entreprises ivoiriennes d'être compétitifs sur les marchés nationaux ou internationaux tout en améliorant les salaires et les revenus, ce qui entraînera une augmentation des investissements privés et la création d'emplois. La capacité des entreprises et des agriculteurs à acquérir un avantage concurrentiel repose sur leur capacité à innover et à s'améliorer. L'innovation revêt de nombreuses formes : nouveaux modèles, processus de production, approches de commercialisation, identification de nouveaux marchés ou nouvelles méthodes de formation.

Sous-Composante 1.1 Initiatives de Renforcement de la Compétitivité (IRC) (8 millions de dollars)

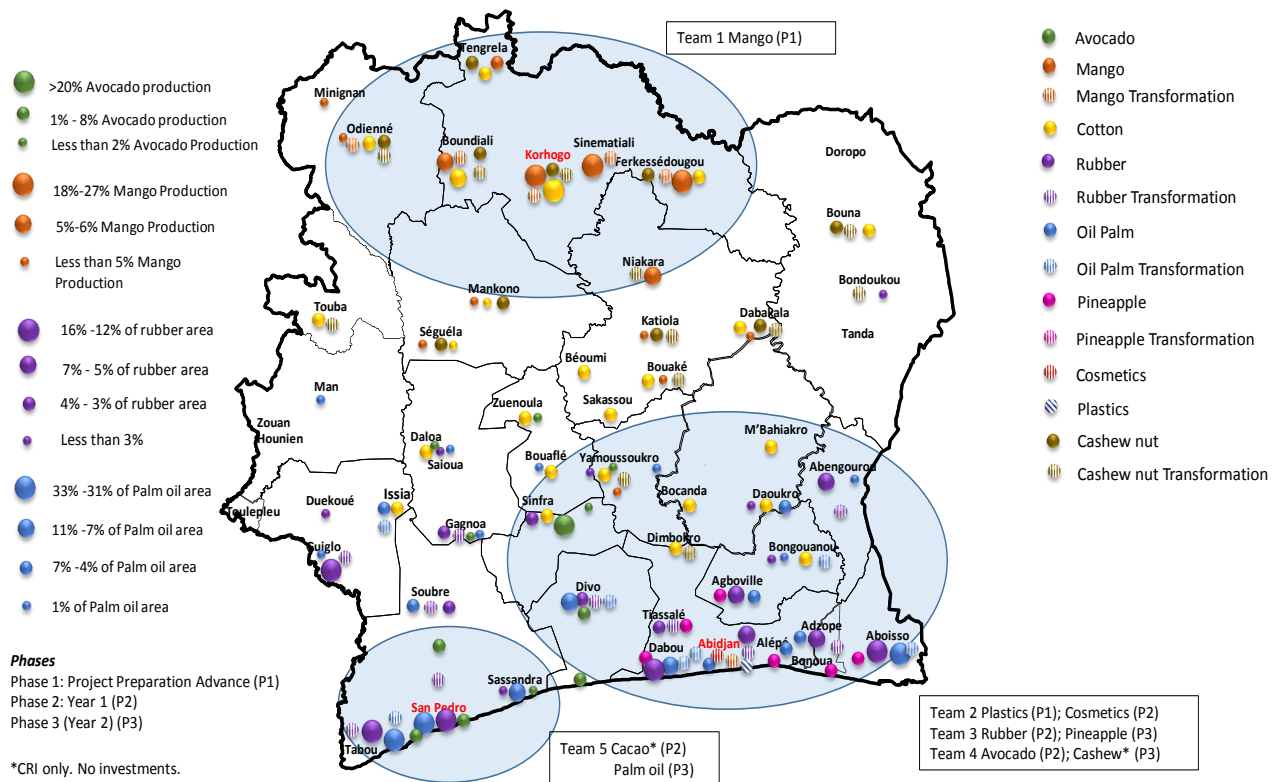
Le projet entreprendra jusqu'à dix IRC au cours de la vie du projet, en commençant par la mangue, les plastiques, le caoutchouc, l'ananas et l'huile de palme. Le projet entreprendra également des IRC pour le cacao et la noix de cajou mais ne financera pas les investissements pour ces deux chaînes de valeur. La sélection des chaînes de valeur pour les cinq IRC restants aura lieu avant 24 mois après l'entrée en vigueur, nécessitera l'approbation de la Banque mondiale et sera basée sur un ensemble de critères qui établiront l'importance et le potentiel de ces chaînes de valeur. Étant donné la présence de « cluster » de la même chaîne de valeur dans différents endroits, des IRC peuvent être entreprises pour la même chaîne de valeur dans différents endroits.

Un IRC est un processus hautement structuré qui associe l'analyse de l'industrie à un dialogue public-privé (DPP) spécifique au secteur et peut inclure le renforcement des capacités lors de la formation d'une équipe pour entreprendre les IRC. Le projet mettra en place et formera une équipe de spécialistes de la compétitivité pour réaliser les IRC. Les spécialistes de la compétitivité, mises en place par le PCCET, seront principalement basés dans les régions. Dans le processus des IRC, l'analyse de l'industrie identifie comment les entreprises/agriculteurs du secteur privé participants peuvent être compétitifs sur des marchés plus attrayants, en particulier quelles nouvelles compétences et activités sont nécessaires pour être compétitifs. En outre, elle identifie les réformes gouvernementales nécessaires et les défaillances potentielles du marché qui limitent la compétitivité et l'évolution du secteur

privé. Enfin, le processus DPP motive les acteurs de la chaîne de valeur à être des agents de changement au sein de la chaîne de valeur. La valeur ajoutée de l'approche IRC est qu'elle est plus qu'une étude ; c'est un processus inclusif qui implique le secteur privé.

La localisation géographique du projet sera basée sur la localisation des clusters supportées. Sur la base de la localisation actuelle des « clusters », les IRC seront principalement réalisés dans le nord, le sud, le sud-est et le sud-ouest du pays. Les emplacements exacts seront déterminés au cours de la première phase des IRC. L'emplacement des IRC est présenté ci-dessous dans la figure 2.

Figure 2. Emplacement des IRC



Le projet appuiera la création d'une équipe de spécialistes de la compétitivité au sein de l'Unité de coordination du projet (UCP). Les spécialistes de la compétitivité entreprendront des IRC dans des régions sélectionnées et seront basés dans ces régions pour assurer la proximité géographique des parties prenantes.

Chaque IRC produira des Plans d'Action pour la chaîne de valeur qui comprendra des recommandations détaillées sur les services ou les réformes nécessaires pour améliorer la compétitivité de la chaîne de valeur. Dans le cas des services communs, des consultants experts seront engagés par l'UCP pour réaliser des études techniques, pour réaliser des essais à sec, pour définir des modes opératoires normalisés, des spécifications techniques, des études de faisabilité ou d'autres services de conseil nécessaires pour aider à la préparation du les

documents d'appel d'offres pour les différents services communs à soutenir dans le cadre de la sous-composante 1.2 et également pour préparer les études nécessaires pour faciliter un éventuel financement dans le cadre de la composante 2. Les procédures opérationnelles standard (POS) joueront un rôle essentiel pour garantir la qualité requise par les prestataires de services dans le cadre du mécanisme 1 de la sous-composante 1.2 et est une entrée essentielle pour la solution blockchain à établir dans le sous-composant 1.3.

Sous-Composante 1.2 Mécanismes d'investissement pour les chaînes de valeur compétitives (72 millions de dollars)

Cette sous-composante financera deux mécanismes d'investissement pour les services communs et actifs productifs pour les individus et les entreprises dans les chaînes de valeur sélectionnées.

Mécanisme 1 - Subventions de contrepartie pour les services communs (équivalent à 30 millions de dollars us). L'accent est mis sur la fourniture des services nécessaires aux acteurs de la chaîne de valeur pour répondre aux nouvelles normes de qualité requises pour être compétitifs sur des marchés plus attractifs. Sous ce mécanisme, l'UCP sélectionnerait les fournisseurs de services de manière concurrentielle sur la base des spécifications techniques ou des POS élaborées dans le cadre de la composante 0. *Des exemples de ces services comprennent: Service logistique à température contrôlée ou autre service spécialisé, services de courtage, installations de conditionnement, planification de la récolte ou services de cartographie de maturité, expédition / exportation internationale, assistance technique et formation (par ex. Diffusion des initiatives de certification de la qualité et de normalisation; formation d'encadrement intermédiaire), et / ou une combinaison de services.* Ce mécanisme n'inclut pas la construction ou l'achat d'équipements mais plutôt la fourniture de services par des prestataires de services établis.

Les modalités et les règles relatives au compte d'épargne commun seront définies plus en détail dans le manuel SdC. Au total, on s'attend à ce que les subventions de contrepartie pour les services communs soutiennent environ 3 000 agriculteurs et 50 entreprises et permettent une valeur moyenne des avances de 5 000 dollars par bénéficiaire.

Mécanisme 2 - Fourniture ou construction d'actifs productifs communs (équivalent à 28 millions de dollars) Ce mécanisme financera les actifs productifs communs dans les cas où des actifs physiques importants sont nécessaires et où il n'y a pas d'opérateurs privés capables de fournir les actifs ou le service en raison d'investissements initiaux élevés dans les infrastructures ou les biens. Dans ces circonstances, la participation du secteur privé est difficile ou limitée. Voici quelques exemples de ces types d'actifs : Équipement et technologie spécialisés liés à la manutention post-récolte et à la logistique de la chaîne du froid (par exemple, unités d'emballage mobiles), installations de production pilote et d'essai des produits (par exemple, optimisation de la mise en place des machines, des moules ou du produit avant l'industrialisation finale ; prototypage rapide ; essais physiques en laboratoire et équipement et machines spécialisés nécessaires pour répondre aux normes internationales et formation spécialisée. Ce mécanisme d'investissement utilisera également une solution numérique (par exemple, une solution de chaîne de blocs) pour soutenir la traçabilité et la comptabilité.

Les installations pilotes de production et d'essai de produits (PPPTF) fourniraient des services qui nécessitent un équipement et un savoir-faire spécialisés, non disponibles sur le marché local. Parmi les services que pourraient offrir les PPPTF figurent le prototypage et la réalisation de pilotes, les essais et la certification, la formation spécialisée et la production de courtes séries. Pour le prototypage et la réalisation de pilotes, l'objectif est d'aider les bénéficiaires (entreprises des groupements soutenus) à développer et à tester des modèles de

produits futurs innovants, reproductibles, évolutifs et financièrement viables. Les essais et la certification nécessiteront des équipements, des infrastructures technologiques et des laboratoires pour soutenir les entreprises dans leurs processus de développement technologique, d'essai et de certification des matériaux, dispositifs, produits et processus.

Les IRC entrepris avant le développement des PPPTF permettront au projet de s'assurer que les PPPTF corrigeront les défaillances du marché et ne seront pas des "éléphants blancs". Étant donné l'importance de l'amélioration de la qualité pour la transformation sectorielle, tant pour le secteur de l'agroalimentaire que pour celui de la fabrication, le projet soutiendra jusqu'à trois PPPTF. La conception et la gouvernance de chaque PPPTF seront différentes selon le niveau de développement des clusters soutenus. En fonction de la conception des PPPTF requise, le projet peut financer les travaux de construction des installations, l'achat d'équipements et le recrutement de gestionnaires, de techniciens ou de formateurs. Toutefois, la location d'un emplacement pour abriter le PPPTF est également une option viable.

Dans le cadre du projet, deux types de modèles de gouvernance du PPPTF sont possibles : (1) propriété de l'État avec une concession pour un opérateur privé pour gérer et exploiter l'installation ; et (2) transfert au secteur privé (c'est-à-dire aux acteurs du cluster).

Subventions de contrepartie pour les actifs productifs communs (équivalent à 13 millions de dollars US)

Ce mécanisme de SdC aidera les bénéficiaires éligibles à accéder et à utiliser les actifs productifs communs financés au titre du mécanisme 2. Les subventions de contrepartie pour les actifs productifs communs comprennent deux volets. Les bénéficiaires des SdC seront les agriculteurs et/ou les entreprises éligibles participant aux chaînes de valeur soutenues. Le manuel des SdC définira les critères d'éligibilité et les niveaux de contrepartie en fonction des revenus réels et/ou du nombre d'employés. Le guichet A permettra l'accès et l'utilisation des actifs productifs communs détenus par le gouvernement. On estime que la SdC bénéficiera à environ 1 500 agriculteurs et 80 entreprises pour un montant moyen de 2 000 dollars chacun (cumulé car les agriculteurs et les entreprises utiliseront probablement les actifs productifs communs plusieurs fois). Le guichet B permettra le transfert des actifs productifs communs détenus par l'État aux membres du groupement (ou au secteur privé). Pour le guichet B, le SdC permettra également de subventionner l'achat d'"actions" des actifs productifs communs par les membres du groupe, en fonction de leur utilisation des actifs productifs communs (qui seront enregistrés dans le système de la chaîne d'approvisionnement). Il s'agit exclusivement d'actifs qui ont été acquis dans le cadre du projet. On estime que la subvention de contrepartie profitera à environ 500 agriculteurs et 50 entreprises. Si les bénéficiaires sont jumelés pour l'achat d'actions à la valeur de récupération de l'actif productif commun, les montants de SdC devraient s'élever à environ 10 000 dollars chacun.

1.3 Solution blockchain pour les chaînes de valeur ivoiriennes (1 million de dollars)

Toutes les chaînes de valeur soutenues par le projet utiliseront une technologie de registre distribué ou une solution de blockchain pour suivre les produits et les flux financiers le long de la chaîne de valeur. À ce titre, la sous-composante 1.3 financera le développement et l'hébergement d'une plateforme blockchain pour suivre les produits et les flux de financement dans les chaînes de valeur soutenues. La blockchain permettrait de numériser la chaîne d'approvisionnement, en créant des « contrats intelligents » entre tous les acteurs de la chaîne de valeur et en suivant les produits et les paiements. Par exemple, un fournisseur de services logistiques pourrait créer des contrats intelligents automatiques dans le système blockchain pour chaque expédition. Un avantage d'un système blockchain est que les données ne seraient pas la propriété d'une seule entreprise mais appartiendraient à l'agriculteur ou à la MPME elle-même. Un système de blockchain apporterait également de la transparence à la chaîne de

valeur. L'agriculteur gagnerait également plus de revenus (en raison de la disparition des intermédiaires sans valeur ajoutée, ainsi que d'un pouvoir de marché accru).

Sous-composante 1.3 Soutien aux femmes dans les chaînes de valeur (équivalent à 3 millions de dollars)

Dans un effort pour promouvoir l'égalité des sexes et réduire les écarts entre les sexes le long des chaînes de valeur supportées, le projet soutiendra deux interventions axées sur l'augmentation de la participation des femmes à la main-d'œuvre et la promotion de l'entrepreneuriat féminin. L'objectif est d'améliorer la quantité et la qualité de la main-d'œuvre féminine dans les zones géographiques des chaînes de valeur soutenues. Ces interventions sont les suivantes : (i) la fourniture de services de garde d'enfants, y compris des services mobiles de garde d'enfants, afin d'alléger les contraintes de temps des femmes pour accroître leur participation à la main-d'œuvre, et (ii) la formation à l'initiative personnelle, qui se concentre sur le développement de compétences non cognitives et d'un comportement entrepreneurial réussi et qui s'est avérée être une formation efficace basée sur la psychologie pour les entrepreneurs, en particulier les femmes.

Composante 2 - Amélioration de l'accès au financement pour les micros, petites et moyennes entreprises

Sous-composante 2.1 Promouvoir une microfinance durable et des services financiers numériques (7 millions de dollars)

Renforcer la capacité institutionnelle de l'autorité nationale de surveillance et des institutions du secteur de la microfinance et soutenir les institutions de microfinance dans la réalisation de la transformation numérique en vue d'améliorer l'utilisation des services financiers numériques pour les populations ciblées (MPME et petits agriculteurs).

Sous-composante 2.2 Mise en place d'une facilité d'investissement à long terme (LTIF) (équivalent à 70 millions de dollars) avec deux objectifs : (i) améliorer l'accès des jeunes entreprises et des jeunes PME au financement de démarrage et au financement à risque, notamment celles dirigées par des femmes, y compris celles qui travaillent dans les chaînes de valeur prioritaires (15 millions de dollars) ; et (ii) améliorer l'accès des grandes entreprises engagées dans des investissements verts (notamment celles des chaînes de valeur prioritaires) au financement à long terme en fonds propres et quasi-fonds propres (55 millions de dollars)

Cette sous-composante fournira des financements en fonds propres et quasi-fonds propres à des entreprises viables en phase d'amorçage et de démarrage et à de jeunes PME (15 millions de dollars), ainsi qu'à de grandes entreprises engagées dans des investissements verts (notamment dans les chaînes de valeur prioritaires (55 millions de dollars)). Les investissements seront réalisés sur la base d'une stratégie d'investissement large (pas tous les investissements individuels) avec non-objection de la Banque mondiale, les investissements étant réalisés aux côtés d'investisseurs privés qui auront la majorité des parts. Les investissements peuvent être réalisés directement dans des start-ups et des jeunes PME ou indirectement par le biais d'investissements dans des fonds et des sociétés d'investissement qui investiront ensuite dans les entreprises cibles du projet.

Le LTIF sera géré par le directeur général de CDC-CI (CDC-CI DG). La Caisse des Dépôts et Consignation de la Côte d'Ivoire (CDC-CI) est une entité publique d'investissement

indépendante créée par le gouvernement de Côte d'Ivoire en janvier 2018 avec pour objectif principal d'assurer la garde et la gestion sécurisée des fonds publics et privés et de contribuer au financement de l'économie par la mobilisation de ressources à long terme. Le CDC-CI mobilise des fonds publics pour soutenir le développement économique (et la création d'emplois), en apportant un soutien aux PME et aux investissements dans les régions en retard et/ou mal desservies. Une description des ressources, de la stratégie d'investissement et de la structure de gouvernance de CDC-CI.

Le CDC-CI DG rendra compte à un comité consultatif (AC), dont il fera partie, qui aura un rôle de surveillance indépendant de cette sous-composante et sera composé du CDC-CI DG, d'un représentant du ministère des finances et du coordinateur du projet PCCET. Le CA mettra en place un comité d'investissement (CI) de 5 personnes composé d'un membre indépendant du conseil d'administration de CDC-CI et de 4 experts indépendants recrutés dans le secteur privé (national et international) ayant une expertise en matière de capital-risque, de capital-investissement, d'entrepreneuriat et de finance. Le CI aura la responsabilité exclusive de tous les investissements et de toutes les opérations de sortie. Aucun membre individuel du CI (ou toute autre personne ou organisme extérieur au CI, y compris le CA, le conseil d'administration du CDC-CI ou tout autre organisme gouvernemental) n'aura de droit de veto sur les décisions prises par le CI dans son ensemble. Les critères du CI seront clairement énoncés dans le manuel opérationnel du LTIF et la nomination de ses membres est soumise à la non-objection de la Banque mondiale.

Composante 3 - Réformes politiques et renforcement institutionnel (équivalent à 30 millions de dollars US)

L'objectif de cette composante est d'aider le gouvernement de Côte d'Ivoire à entreprendre des réformes politiques pour promouvoir l'investissement privé et le développement du secteur privé, y compris des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires, la facilitation du commerce, le développement spatial et des réformes spécifiques aux chaînes de valeur soutenues par le projet. Cette composante s'inspire de la récente DSPP ainsi que du programme de réforme Doing Business. Les domaines et les activités de réforme ont été sélectionnés en fonction de leurs synergies avec l'ODP et de leur degré de préparation à la mise en œuvre, en tenant compte des initiatives soutenues par d'autres projets et partenaires de développement afin de maximiser les complémentarités et d'éviter les doubles emplois. Cette composante comprend quatre sous-composantes : (3.1) Réformes visant à améliorer l'environnement des entreprises, (3.2) Réformes visant à faciliter le commerce, (3.3) Réformes visant à améliorer l'accès aux terrains industriels et (3.4) Réformes spécifiques à la chaîne de valeur. Les dépenses éligibles pour toutes les activités de cette composante comprennent les services de conseil, les services autres que de conseil, l'équipement (matériel de bureau et équipement informatique) et la formation.

Le projet travaillera principalement avec le CEPICI, les Douanes, le Ministère de l'Agriculture et Développement Rural, l'AGEDI et le FODI pour entreprendre ces réformes.

Composante 4 - Coordination et gestion du projet (10 millions de dollars)

Le projet sera mis en œuvre par une unité de coordination du projet (UCP) qui sera logé au cabinet du Premier ministre. Au cours de la phase initiale (préparation, entrée en vigueur) les services fiduciaires seront fournis par le FIRCA (le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles). Le projet commencera à préparer la mise en place d'une UCP entièrement fonctionnelle au sein de la Primature pendant la préparation. Le projet sera

placé sous la supervision d'un comité de pilotage du projet présidé par un représentant désigné par le Premier ministre.

L'objectif de cette composante est d'appuyer la planification et la mise en œuvre des activités requises pour gérer efficacement le projet. En conséquence, la composante renforcerait la capacité de l'UCP à coordonner et exécuter les activités du projet dans tous les sites du projet, y compris le respect des procédures fiduciaires et des sauvegardes de la Banque mondiale, tout en améliorant leur capacité à engager un dialogue avec les acteurs le long des chaînes de valeur ciblées. Il contribuera également à l'acquisition de matériel, au financement des frais de fonctionnement, ainsi qu'à: (a) le suivi et l'évaluation des activités du projet; (b) la réalisation d'audits des états financiers du projet; et (c) soutenir une bonne gestion des projets environnementaux et sociaux, y compris la préparation de documents de sauvegarde et leur suivi.

Coordination du projet

L'UCP sera responsable de la coordination des différentes institutions et acteurs impliqués dans le projet; gestion programmatique et opérationnelle du projet; la gestion des spécialistes de la compétitivité, qui réaliseront les IRC (travail d'analyse et dialogue avec les parties prenantes dans les chaînes de valeur sélectionnées); l'identification et la facilitation des réformes nécessaires pour améliorer la compétitivité des chaînes de valeur; l'identification et la mise en place de services communs pour les chaînes de valeur; et la gestion des agences d'exécution du projet qui seraient responsables de la mise en œuvre des différentes activités du projet. Il est proposé de relier l'UCP au cabinet du Premier ministre pour assurer la coordination et la mobilisation des nombreux acteurs impliqués dans ce type de projet.

Gestion fiduciaire

La gestion fiduciaire (passation des marchés et gestion financière) et les garanties environnementales et sociales du projet seront confiées à une unité de mise en œuvre du projet qui gère actuellement les prêts financés par la Banque mondiale et qui possède les compétences requises en matière de passation des marchés et de gestion financière. L'analyse des risques fiduciaires et l'évaluation du gestionnaire fiduciaire seront entreprises dès que l'unité de mise en œuvre du projet sera sélectionnée.

Composante 5: Sous-composante d'intervention d'urgence d'urgence (0 dollars)

Cette composante d'intervention d'urgence (CERC) vise à offrir la souplesse nécessaire pour recentrer le champ d'activité, en cas de catastrophe naturelle, de sécurité, d'urgence et/ou d'événements catastrophiques qui seraient déclenchés à la suite de la proclamation de l'état d'urgence ou de la déclaration d'une catastrophe. Cette composante est introduite pour fournir au gouvernement un guichet de contingence et fournira un mécanisme: (i) pour des décaissements rapides afin de répondre aux besoins immédiats de liquidités de la Côte d'Ivoire à la suite d'un événement pertinent afin de financer les besoins critiques; ou (ii) pour des travaux de redressement et de reconstruction d'urgence et des services associés.

Le CERC établira des mécanismes ex ante grâce auxquels le gouvernement ivoirien pourra rapidement commencer à financer les besoins post-catastrophe/crise à la suite d'un événement.

Après le déclenchement de la condition de décaissement convenue, le CERC serait mis en œuvre conformément aux procédures de réaction rapide régies par le PO/BP 8.0 de la Banque mondiale intitulé "Réponse rapide aux crises et aux urgences".

2.1.1.Zone du projet

Les domaines du projet sont:

- ✓ Dans le nord du pays: Korhogo, Sinematiali, Ferkessedougou, Boudiali; éventuellement Tingrela et Odienné;
- ✓ Dans le sud-ouest: San Pedro, Tabou et Sassandra;
- ✓ Au Sud-Est: Aboisso, Adzope, Bonoua, Agboville;
- ✓ Abidjan
- ✓ Peut-être Dabou, Tiassalé, Divo et Sinfra.

2.2.Objectifs du plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)

Le plan d'engagement des parties prenantes répond à de multiples objectifs en vue de parvenir à une gestion concertée et participative du projet.

Les principaux objectifs de ce plan d'engagement sont les suivants:

- aider à établir une approche systématique de l'engagement des parties prenantes qui permettra à l'équipe de coordination du projet d'identifier correctement les principales parties prenantes du projet;
- Créer et maintenir un dialogue inclusif avec les parties prenantes susceptibles d'être affectées par le projet.
- Évaluer le niveau d'intérêt et l'adhésion des parties prenantes et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Favoriser l'implication effective de toutes les parties concernées par le projet tout au long du cycle de vie du projet autour de problématiques susceptibles d'affecter leur routine quotidienne et leur donner les moyens de le faire,
- Donner aux populations concernées par le projet les moyens de s'exprimer librement et, le cas échéant, de revendiquer leurs droits à travers la mise en place d'un mécanisme de réclamation.

Le but de ce PEPP est d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de compréhension qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer Décisions de projet. Le PEPP est un outil utile pour gérer les communications entre l'unité de gestion de projet du PCCET et ses parties prenantes. Les objectifs clés du PEPP peuvent être résumés comme suit:

- ✓ Identifier toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont affectées, celles qui ont de l'influence et celles qui s'intéressent au projet et à ses activités;
- ✓ Comprendre les exigences d'engagement des parties prenantes du processus de réforme ivoirien
- ✓ Identifier les méthodes, le calendrier et les structures les plus efficaces pour partager les informations sur les projets et assurer des consultations régulières, accessibles, transparentes et appropriées;
- ✓ Développe un processus d'engagement des parties prenantes qui offre aux parties prenantes l'occasion d'influencer la planification et la conception du projet;
- ✓ Établir un mécanisme officiel de règlement des griefs;

- ✓ Définir des mesures de reporting et de suivi pour garantir l'efficacité du PEPP
- ✓ Définir les rôles et responsabilités liés à la mise en œuvre du PEPP

2.3.Exigences de la Banque mondiale pour l'engagement des parties prenantes

La Norme environnementale et sociale (NES) 10 de la Banque mondiale, « Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information », reconnaît « l'importance d'un engagement ouvert et transparent entre l'emprunteur et les parties prenantes du projet en tant qu'élément essentiel des bonnes pratiques internationales ». La NES 10 souligne qu'un engagement efficace des parties prenantes peut considérablement améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, améliorer l'acceptation des projets et apporter une contribution significative à la conception et à la mise en œuvre réussies des projets.

L'engagement des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'il est correctement conçu et mis en œuvre, il soutient le développement de relations solides, constructives et réactives qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux d'un projet. Les principales exigences de la NES 10 comprennent:

- ✓ "L'engagement des parties prenantes est plus efficace lorsqu'il est initié à un stade précoce du processus de développement du projet et fait partie intégrante des premières décisions du projet et de l'évaluation, de la gestion et du suivi du projet. »
- ✓ "Les emprunteurs s'engageront avec les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant cet engagement le plus tôt possible dans le processus de développement du projet et dans un délai permettant des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de l'engagement des parties prenantes seront proportionnées à la nature et à l'échelle du projet et à ses risques et impacts potentiels.
- ✓ Les emprunteurs s'engageront dans des consultations significatives avec toutes les parties prenantes. Les emprunteurs fourniront aux parties prenantes des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulteront d'une manière culturellement appropriée, sans manipulation, ingérence, coercition, discrimination et intimidation.
- ✓ Le processus d'engagement des parties prenantes impliquera ce qui suit, comme exposé plus en détail : (i) identification et analyse des parties prenantes; (ii) planifier la manière dont l'engagement avec les parties prenantes aura lieu; (iii) la divulgation d'informations; (iv) consultation des parties prenantes; (v) traiter et répondre aux griefs; et (vi) rapports aux parties prenantes.

Les sous-projets PCCET conserveront et divulgueront dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de l'engagement des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte ou les raisons pour lesquelles ce n'était pas le cas. Les emprunteurs sont tenus d'élaborer un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) proportionné à la nature et à l'échelle du projet et à ses risques et impacts potentiels. Les parties prenantes doivent être identifiées et le PEPP

doit être divulgué pour examen public et commentaires le plus tôt possible, avant que le projet ne soit évalué par la Banque mondiale.

3. BREF RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS PRÉCÉDENTES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

3.1. Réunions des principales parties prenantes

Le tableau ci-dessous résume les institutions et agences rencontrées et les sujets abordés lors des visites de préparation du projet.

Tableau 2 : Réunions des principales parties prenantes

Les parties prenantes	Principaux sujets abordés
<p>Bureau du premier ministre</p> <p>Ministère du commerce et de l'industrie</p> <p>CEPICI et Ministère de la Promotion des Investissements</p> <p>Ministère du budget</p> <p>Administration des douanes</p>	<p>Des réunions ont eu lieu entre la Banque, la CEP et les Ministères concernés par le projet pour (i) discuter de la conceptualisation du projet d'investissement proposé en identifiant les paramètres suivants: le périmètre, l'objectif de développement, le montant éventuel de financement selon les besoins et sources de financement disponibles, et la justification du projet par rapport au cadre de partenariat entre la Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque mondiale; (ii) évaluer les principaux risques et (iii) communiquer d'autres informations plus générales.</p> <p>Discussion sur les projets de réforme prioritaires: Rencontre avec le CEPICI (14 décembre 2020) Rencontre avec le ministère du Commerce et de l'Industrie (29 décembre 2020) Rencontre avec le ministère du Budget et des Douanes (8 janvier 2021)</p>
<p>Principales banques commerciales</p> <p>Grande institution de microfinance</p>	<p>La Banque et la CEP ont organisé des réunions avec les banques locales et les grandes institutions de microfinance (Cofina, Baobab, etc.) pour discuter de la faible offre de financement des PME. L'équipe a convenu de planifier ce qui suit: (i) Une étude de faisabilité pour la création d'un fonds de pré-amorçage / d'amorçage; (ii) Un fonds à frais partagés pour soutenir la transformation numérique des institutions de microfinance (IMF); (iii) Formation des établissements de crédit (banques, microfinance, crédit-bail) sur les risques et opportunités des chaînes de valeur et assistance au développement de services financiers adéquats; (iv) un système de traçabilité (utilisant la technologie blockchain) intégré à un système de paiement pour les producteurs des chaînes de valeur agricoles; (v) une intervention pour réduire l'asymétrie de l'information.</p> <p>(Date de la réunion: janvier 2021)</p>
<p>Atelier avec les fonds d'investissement sur les fonds long-term⁴ (7 janvier 2021)</p>	<p>Présentation des fonds du Fonds Ivoirien de Capital Amorçage et de Capital Risque (FIDEC) et du Fonds Ivoirien d'Investissement Stratégique (FIDIS) afin de recueillir le retour d'expérience de l'industrie des fonds</p>

⁴ Appelée par la suite « LTIF ».

d'investissement sur ces initiatives.

TABLEAU 3 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Cadre de gestion environnementale et sociale

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
District autonome d'Abidjan	Plateau	Du 20 au 21 décembre 2020	Coordination de l'Association ivoirienne pour le recyclage des déchets plastiques	01	01	00
District autonome d'Abidjan	Yopougon	Du 13 au 21 décembre 2020	Unité de valorisation des déchets de Yopougon	02	00	02
District autonome d'Abidjan	Marcory	Du 13 au 21 décembre 2020	Chambre de commerce et d'industrie libanaise de Côte d'Ivoire	01	00	01
District autonome d'Abidjan	Port-Bouët	Du 13 au 21 décembre 2020	ONG RECYKLAJ ANAGÉ Département de l'assainissement Direction de l'environnement et du développement durable	05	01	04
District autonome d'Abidjan	Cocody	Du 13 au 21 décembre 2020	Tri des jeux NGO Me ONG Africa Global Recycling	02	01	01
TOTAL				11	03	08

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
Région de San Pedro	San Pedro	Du 17 au 19 décembre 2020	- Secrétaire général n ° 2 de la préfecture	29	02	27

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
			<ul style="list-style-type: none"> - Chef d'état-major de la préfecture de San-Pedro - Directeur régional de l'agriculture - Directeur régional de l'environnement - Directeur régional de la famille, des femmes et des enfants - Chef de l'agence régionale de l'Agence pour l'emploi des jeunes - Directeur régional de la santé - Chef du Département des pêches du Ministère des ressources halieutiques - Directeur technique de la mairie de San Pedro - Représentante des femmes - Représentant de la coopérative de producteurs d'Hévéa - Autorités coutumières 			
TOTAL				29	02	27

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
--------	----------	----------------------	--------------------	---------------------------------	--------	--------

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
Agneby-tiassa	Tiassalé	Du 17 au 18 décembre 2020	-Préfecture (préfet et secrétaire général de la préfecture) -Direction Départementale MINADER ANADER -Direction Départementale de la Santé et de l'Hygiène Publique -ONGs et associations travaillant sur la VBG et le développement communautaire -Association de femmes -Chef du centre social -Dirigeants communautaires -Vendeurs de pesticides (produits phytosanitaires) -Populations riveraines	17	05	12
Agneby-tiassa	N'douci	18 décembre 2020	-Vendeurs de produits phytosanitaires -Populations riveraines	dix	03	07

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
PORO	Korhogo	17, 18 et 19 décembre 2020	PRÉFECTURE DD AGRICULTURE DR ENVIRONNEMENT CHR KORHOGO DISTRICT DE	15	02	13

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
			SANTÉ DE KORHOGO INTERMANGUE AREXMA SERVICE SILE SIAAO PADFA APPEL RMG MANGUE TROPIQUE ATERMACI			
PORO	SINEMATIALI	décembre 18, 2020	VDN CAPRAFLESI	06	00	06
TOTAL				21	2	19

TABLEAU 4 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Cadre de politique de réinstallation

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
			-			
PORO	Korhogo	3 décembre 2020	- Préfecture ; - Direction régionale de l'agriculture; - Direction régionale de l'environnement et du développement durable; - Direction régionale de l'industrie; - Direction régionale de la construction; - Direction régionale du commerce; - Direction régionale de l'emploi; - ANADER;	26	07	19

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
			<ul style="list-style-type: none"> - Association des jeunes; - Association des femmes; - Représentants de la chefferie; - Organisations professionnelles agricoles des secteurs de la mangue, du coton et de la noix de cajou; - Organisations du secteur du textile et de l'habillement; - Chambre des métiers; - Radio locale. 			
BAGOUE	Boundiali	4 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture; - Direction régionale de l'agriculture; - Direction régionale de l'environnement et du développement durable; - Direction régionale de l'industrie; - Direction régionale de la construction; - Direction régionale du commerce; - Direction régionale de l'emploi; - ANADER; - Association des jeunes; - Association 	20	07	13

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
			des femmes; - Représentants de la chefferie; - Organisations professionnelles agricoles des secteurs de la mangue, du coton et de la noix de cajou; - Organisations du secteur du textile et de l'habillement; - Chambre des métiers; - Radio locale.			
HAMBOL	Katiola	9 décembre 2020	- Préfecture ; - Direction régionale de l'agriculture; - Direction régionale de l'environnement et du développement durable; - Direction régionale de l'industrie; - Direction régionale de la construction; - Direction régionale du commerce; - Direction régionale de l'emploi; - ANADER; - Association des jeunes; - Association des femmes; - Représentants de la chefferie; - Organisations	16	03	13

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
			<ul style="list-style-type: none"> professionnelles agricoles des secteurs de la mangue, du coton et de la noix de cajou; - Organisations du secteur du textile et de l'habillement; - Chambre des métiers; - Radio locale. 			
Gbêkê	Bouaké	10 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture; - Direction régionale de l'agriculture; - Direction régionale de l'environnement et du développement durable; - Direction régionale de l'industrie; - Direction régionale de la construction; - Direction régionale du commerce; - Direction régionale de l'emploi; - ANADER; - Association des jeunes; - Association des femmes; - Représentants de la chefferie; - Organisations professionnelles agricoles des secteurs de la mangue, du 	15	03	12

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
			<p>coton et de la noix de cajou;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisations du secteur du textile et de l'habillement; - Chambre des métiers; - Radio locale. 			
Grands Ponts	Dabou	18 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture; - Direction régionale de l'agriculture; - Direction régionale de l'environnement et du développement durable; - Direction régionale de l'industrie; - Direction régionale de la construction; - Direction régionale du commerce; - Direction régionale de l'emploi; - ANADER; - Association des jeunes; - Association des femmes; - Représentants de la chefferie; - Organisations professionnelles agricoles des secteurs de la mangue, du coton et de la noix de cajou; - Organisations du secteur du 	26	08	18

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
			<p>textile et de l'habillement;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambre des métiers; - Radio locale. 			
la Mé	Adzopé	22 décembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture; - Direction régionale de l'agriculture; - Direction régionale de l'environnement et du développement durable; - Direction régionale de l'industrie; - Direction régionale de la construction; - Direction régionale du 	21	03	18

Région	Localité	Date de consultation	Acteurs rencontrés	Nombre de personnes rencontrées	Femmes	Hommes
			commerce; - Direction régionale de l'emploi; - ANADER; - Association des jeunes; - Association des femmes; - Représentants de la chefferie; - Organisations professionnelles agricoles des secteurs de la mangue, du coton et de la noix de cajou; - Organisations du secteur du textile et de l'habillement; - Chambre des métiers; - Radio locale.			
TOTAL				124	31	93

4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

4.1. Catégorisation des parties prenantes

Aux fins d'un engagement efficace et personnalisé, les parties prenantes du projet proposé peuvent être réparties dans les catégories principales suivantes:

- ✓ **Parties affectées:** personnes, groupes et autres entités de la zone d'influence du projet (ZIP) qui sont directement influencés (effectivement ou potentiellement) par le projet et / ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de changer associés au projet, et qui doivent être étroitement engagé dans l'identification des impacts et leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion;
- ✓ **Autres parties intéressées:** les individus / groupes / entités qui peuvent ne pas subir d'impacts directs du projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme

étant affectés par le projet et / ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre;

L'engagement avec toutes les parties prenantes identifiées aidera à assurer la plus grande contribution possible des parties prenantes à la mise en œuvre réussie du projet et permettra au projet de tirer parti de leur expertise, de leurs réseaux et de leurs programmes préexistants. Cela facilitera également l'approbation communautaire et institutionnelle du (des) projet (s) par diverses parties. L'accès aux connaissances et à l'expérience locales devient également possible grâce à la participation active des parties prenantes.

4.2. Parties affectées par le projet

Voici les principales catégories d'acteurs qui sont ou pourraient être directement affectés par les activités du projet:

Tableau 5

Partie prenante	Impact perçu
Paysans, ménages ruraux et associations d'agriculteurs, en groupements de producteurs ou non; ou individus ou ménages non agricoles dans les zones d'intervention du projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouvelles activités ou acteurs économiques (c.-à-d. Fournisseurs de services) pour entrer dans la zone d'influence du projet (ZIP) ✓ Augmentation du revenu des bénéficiaires participants
Entreprises actives dans la chaîne de valeur sélectionnée: entreprises ou coopératives impliquées dans la collecte, le transport, le stockage, la transformation et l'exportation des produits, ainsi que les associations professionnelles auxquelles elles sont affiliées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nouvelles activités ou acteurs économiques (c.-à-d. Fournisseurs de services) pour entrer dans la ZIP ✓ Augmentation du revenu des bénéficiaires participants
Fournisseurs de services (sous-traitants de l'UCP)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ amélioration du climat des affaires ✓ augmentation du chiffre d'affaires des prestataires
Les acteurs institutionnels du secteur public, dont: Les organes de pilotage et opérationnels pour la mise en œuvre du projet (Comité de pilotage interministériel du projet, composé de représentants des différents acteurs institutionnels; et l'Unité de Coordination du Projet (UGP)).	<ul style="list-style-type: none"> ✓ meilleure coordination des activités du projet ✓ bonne visibilité sur les actions du projet
Ministères et agences responsables des réformes liées au projet et ceux qui bénéficieront des activités de renforcement des capacités entreprises par le projet (Ministère du Commerce et de l'Industrie, Ministère de la Promotion des	<ul style="list-style-type: none"> ✓ amélioration du cadre institutionnel

Investissements, CEPICI, Ministère du Budget, Administration des Douanes, Ministère de la Construction,);	
Les autorités locales et régionales, y compris les conseils régionaux et les conseils municipaux, le cas échéant;	✓ revitalisation des activités au niveau local et régional
Partenaires techniques et financiers et ONG impliqués dans le secteur de l'emploi et la chaîne d'approvisionnement pertinente;	✓ possibilités d'emploi accrues
Acteurs institutionnels du secteur privé et de la société civile: il s'agit du secteur privé et des organisations de la société civile et des plateformes organisationnelles qui s'intéressent activement aux activités du projet, et qui peuvent jouer un rôle spécifique et être appelés à fournir des services ad hoc.	✓ amélioration du climat des affaires

Résumé de l'intérêt et de l'influence des parties prenantes sur le projet

Le tableau ci-dessous résume le rôle, les intérêts et l'influence potentiels de chacune des parties prenantes susmentionnées.

Tableau 6: Rôle, intérêt et influence des parties prenantes

Partie prenante	Rôle potentiel de la partie prenante	Intérêt	Influence
Bureau du premier ministre	✓ Coordonner les activités du projet avec les autres ministères impliqués	Haute	Haute
Spécialistes de la compétitivité au sein de la cellule de coordination de projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consulter les parties prenantes pour concevoir les activités du cluster ✓ Identifier les services et infrastructures manquants dans la chaîne de valeur et nécessaires pour développer ou améliorer sa compétitivité ✓ Recueillir des données de terrain auprès des acteurs de la chaîne de valeur ✓ Assurer l'intégration du retour d'expérience des acteurs de la chaîne de valeur dans la conception du projet ✓ Mettre en œuvre les activités du cluster dans les zones du projet ✓ Communiquer les informations du projet aux différentes parties prenantes 	Haute	Haute

Partie prenante	Rôle potentiel de la partie prenante	Intérêt	Influence
Cabinet de conseil international	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir une formation et un encadrement en cours d'emploi aux spécialistes de la compétitivité sur la méthodologie CRI. Le mandat du cabinet serait de former et d'encadrer les spécialistes de cluster sur la méthodologie de l'Initiative de cluster. 	Moyen	Moyen
Consultants spécialisés chargés d'élaborer des procédures opérationnelles standard ou d'entreprendre des études après l'IRC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Responsable des spécifications techniques et de la conception des services communs ou des actifs productifs ✓ Nécessaire pour interagir avec les bénéficiaires potentiels ✓ Obligatoire pour interagir avec les éventuels agents administratifs ou autres impliqués dans le service commun 	Moyen	Moyen
Les fournisseurs de services	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagé par l'UCP pour fournir un service aux bénéficiaires ✓ S'il est compromis par d'autres intérêts pour maintenir le statu quo, peut créer des obstacles ou des blocages à la fourniture de services. 	Haute	Haute
Ministère du commerce et de l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les réformes spécifiques à l'amélioration de l'accès aux terrains industriels ✓ Responsable AGEDI 	Haute	Moyen
Agence pour le développement et la gestion des infrastructures industrielles (AGEDI)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les réformes spécifiques à l'amélioration de l'accès aux terrains industriels ✓ Bénéficiaire du renforcement des capacités et de l'assistance technique 	Haute	Moyen
CEPICI / Ministère de la promotion des investissements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les réformes spécifiques à l'amélioration de l'environnement des affaires qui amélioreraient l'attraction des investissements en Côte d'Ivoire ✓ Responsable de la coordination des autres ministères ou agences qui entreprennent des réformes 	Haute	Haute
Ministère de l'économie et des finances	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réformes du secteur de la microfinance 	Haute	Moyen
Les agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partagez les données de terrain nécessaires à la conception du projet ✓ Exprimer leurs besoins concernant les 	Haute	Haute

Partie prenante	Rôle potentiel de la partie prenante	Intérêt	Influence
	<p>composantes du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participer aux formations organisées par le projet et s'adapter aux connaissances et innovations modernes ✓ En cas de participation au projet, bénéficiaire de mécanismes d'investissement, de subventions de contrepartie et de nouveaux produits financiers 		
PME et grandes entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partagez les données de terrain nécessaires à la conception du projet ✓ Exprimer leurs besoins concernant les composantes du projet ✓ Participer aux formations organisées par le projet et s'adapter aux connaissances et innovations modernes ✓ En cas de participation au projet, bénéficiaire de mécanismes d'investissement, de subventions de contrepartie et de nouveaux produits financiers 	Haute	Haute
Sociétés de classement et de contrôle Exportateurs Les transporteurs les industries Sociétés de services de vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partagez les données de terrain nécessaires à la conception du projet ✓ Exprimer leurs besoins / préoccupations concernant les composantes ou activités du projet ✓ Participer aux formations organisées par le projet et s'adapter aux connaissances et innovations scientifiques modernes 	Haute	Haute
Caisse des Dépôts et Consignation de la Côte d'Ivoire (CDC-CI)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion des nouveaux fonds (FIDEC et FIDIS) 	Haute	Haute
Principales banques commerciales Grande institution de microfinance Investisseurs privés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir des services de financement adéquats à des coûts acceptables pour les acteurs de la chaîne de valeur ✓ Participer à la formation des établissements de crédit (banques, microfinance, crédit-bail) sur les risques et opportunités des chaînes de valeur 	Haute	Haute

5. PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

5.1. Objectif et calendrier du programme d'engagement des parties prenantes

Un engagement significatif des parties prenantes tout au long du cycle du projet:

- ✓ Solliciter des commentaires pour éclairer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- ✓ Clarifier les objectifs du projet, la portée et gérer les attentes;
- ✓ Améliorer les résultats et les avantages du projet;
- ✓ Construire des circonscriptions et une collaboration
- ✓ Diffuser les informations / matériels du projet
- ✓ Répondre aux griefs du projet

Des consultations adéquates avec les parties prenantes nécessiteront un calendrier efficace et une planification avancée. Pour garantir que les informations sont facilement accessibles aux parties prenantes concernées, ainsi qu'une représentation et une participation adéquates des différents groupes dans le processus, l'équipe du projet adoptera différentes méthodes et techniques basées sur une évaluation des besoins des parties prenantes énumérés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Méthodes d'engagement des parties prenantes

Techniques d'engagement	Description et utilisation	Public cible
Sites Web des projets et site Web de la Banque mondiale	Le PAD et PIM, ainsi que le CGES et le PEPP seront publiés sur les sites Web officiels des ministères, agences partenaires et d'exécution et de la Banque mondiale Annonces de marchés publics	Tous les intervenants
Annonces dans les médias (radio locale, journaux, etc.)	Annonce préalable du début des principales activités du projet, mécanisme de règlement des griefs et autres besoins de sensibilisation du projet	Parties prenantes affectées par le projet
Initiatives de renforcement concurrentiel (3 réunions publiques)	Ces réunions publiques permettront de partager les informations sur les clusters et le marché avec les acteurs locaux des clusters	Acteurs de la chaîne de valeur
Correspondance par téléphone / e-mail / lettres écrites	Diffuser les informations officielles du projet aux entités gouvernementales, organisations, agences et entreprises et inviter les parties prenantes à des réunions	Tous les intervenants
Publicité dans les médias imprimés	Cela sera utilisé pour diffuser et divulguer les documents de projet	Grand public

Techniques d'engagement	Description et utilisation	Public cible
	destinés aux lecteurs et au public en général	
Diffusion de copies papier aux parties prenantes désignées	Cela sera utilisé pour diffuser et divulguer les documents du projet aux principales parties prenantes	Gouvernement, ministères, principaux groupes de parties prenantes
Internet / Médias numériques	Utilisation des sites Web officiels des ministères et agences partenaires et d'exécution pour promouvoir diverses informations et mises à jour sur l'ensemble du projet, l'évaluation d'impact et le processus de gestion de l'impact, la passation des marchés, les opportunités d'emploi, ainsi que sur les activités d'engagement du projet avec le public, Diffuser la procédure de réclamation publique et les annonces de passation de marchés	Parties prenantes du projet et autres parties intéressées Entreprises et entreprises liées
Entretiens individuels	Cela sera utilisé pour solliciter les besoins, les points de vue et les opinions sur les impacts et les solutions du projet.	Parties prenantes de la chaîne de valeur
Rencontres Ateliers	Ce canal sera utilisé pour: (i) Présenter des informations sur le projet à un groupe de parties prenantes; (ii) Permettre au groupe de parties prenantes de donner leurs points de vue et opinions; (iii) Utiliser des exercices participatifs pour faciliter les discussions de groupe, réfléchir aux problèmes, analyser les informations et élaborer des recommandations et des stratégies; et (iv) Valider les documents, études et démarches	Tous les intervenants
Enquêtes / évaluations indépendantes	Des enquêtes seront utilisées pour recueillir les opinions et les points de vue des bénéficiaires sur les interventions du projet. Les OSC pourraient également être engagées pour soutenir les enquêtes de rétroaction des citoyens pour le projet.	Bénéficiaires du projet
Manuel du personnel.	Procédure de règlement des griefs des	Employés du projet

Techniques d'engagement	Description et utilisation	Public cible
Mises à jour par e-mail couvrant le personnel et le personnel du projet. Rencontres régulières avec le personnel. Messages sur les panneaux d'information dans les bureaux et sur place. Rapports, brochures.	employés; Mises à jour sur le développement de projets.	
Anciens du village Agents de liaison communautaire leader des associations de femmes	L'utilisation des systèmes d'information traditionnels dans les villages soit par l'intermédiaire d'une personne appelée «crieur» ou «crieur public».	Membres de la communauté Agents communautaires

5.1.1.Stratégie proposée pour la divulgation d'informations

L'engagement des parties prenantes pour le projet PCCET suivra le cycle standard de gestion de projet, à savoir: (i) la phase de préparation et de conception; (ii) Phase de mise en œuvre; (iii) Phase de suivi; et (iv) Phase d'achèvement et d'évaluation.

La stratégie de divulgation de l'information est présentée dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5: La stratégie de divulgation d'informations

Stade du projet	Groupe de parties prenantes	Liste des informations à divulguer	Méthodes proposées	Thème de consultation	Horaire	Responsabilité

Stade du projet	Groupe de parties prenantes	Liste des informations à divulguer	Méthodes proposées	Thème de consultation	Horaire	Responsabilité
Phase d'identification et de préparation	Ministères, agences gouvernementales	Document d'évaluation du projet (PAD):	Transfert direct par e-mail; Site officiel du Cabinet du Premier ministre, Site du Groupe de la Banque mondiale	Conception, avantages et impact du projet	Octobre 2019 à février 2021	UCP (Cabinet du Premier ministre) Équipe de travail de la Banque mondiale
	Ministères, agences gouvernementales	ESMF, SEP	Site officiel du Cabinet du Premier ministre, Site du Groupe de la Banque mondiale	Gestion environnementale et sociale, achats, engagement des parties prenantes	Janvier 2021	UCP (Cabinet du Premier ministre); Spécialistes de la compétitivité
	Tous les intervenants		Ateliers	Concept du projet, bénéfices, impacts, sélection du bénéficiaire	Décembre 2020-janvier 2021	UCP (Bureau du Premier Ministère); Spécialistes de la compétitivité

Stade du projet	Groupe de parties prenantes	Liste des informations à divulguer	Méthodes proposées	Thème de consultation	Horaire	Responsabilité
	Bénéficiaires du projet concernés (particuliers, entreprises)	CGES, PEES, PEPP, divulgations Processus d'acquisition de terrains commerciaux Processus du mécanisme de réclamation	Sites officiels	avantages et impacts des projets (sécurité, GRM, problèmes de VBG et atténuation)	Mars 2021, mai 2021	UCP, avec tous les ministères techniques impliqués

Stade du projet	Groupe de parties prenantes	Liste des informations à divulguer	Méthodes proposées	Thème de consultation	Horaire	Responsabilité
	Principales banques commerciales Grande institution de microfinance Investisseurs privés dans les fonds hybrides	Activités d'appui aux projets liées à l'amélioration de l'accès au financement; Fonds	Rencontres individuelles, Ateliers	Création d'un fonds de pré-amorçage / d'amorçage Transformation numérique des institutions de microfinance (FMI) Risques et opportunités des chaînes de valeur Développement de services financiers Système de traçabilité Fonds de fonds public-privé d'amorçage et de capital-risque (FIDEC); Fonds d'investissement stratégique (FIDIS)	Janvier 7 2021	UCP Spécialistes de la compétitivité Caisse des Dépôts et Consignation de la Côte d'Ivoire (CDC-CI) Gestionnaires de fonds FIDEC et FIDIS

Stade du projet	Groupe de parties prenantes	Liste des informations à divulguer	Méthodes proposées	Thème de consultation	Horaire	Responsabilité
<p>la mise en oeuvre Phase</p>	<p>Toutes les parties prenantes (petits exploitants agricoles, indépendants, micro-entreprises, PME, start-ups, entrepreneurs, investisseurs et grandes entreprises;) ministères / agences; associations du secteur privé</p>	<p>Rapport d'avancement du projet Suivi de projet Rapports de performance trimestriels et annuels Mises à jour sur les activités du projet Réunions publiques (IRC)</p>	<p>Sites Web officiels Ateliers, réunions, groupes de travail</p>	<p>Bénéfices des projets, impacts (GRM), performance des projets, réformes de l'environnement des affaires, compétitivité de la chaîne de valeur</p>	<p>Marchy à mai 2021</p>	<p>PCU (Coordinateur de projet, Spécialiste S&E, Spécialistes Compétitivité, Spécialiste Communication); Caisse des Dépôts et Consignation de la Côte d'Ivoire (CDC-CI) Gestionnaires de fonds FIDEC et FIDIS CEPICI, Ministère du Commerce et de l'Industrie, AGEDI, Ministère du Budget, des Douanes, Ministère de la Construction</p>
<p>Phase d'achèvement</p>	<p>Tous les intervenants</p>	<p>Rapport d'achèvement du projet</p>	<p>Rapports d'achèvement institutionnel</p>	<p>Résultats du projet</p>		<p>UCP (Coordinateur de projet, Spécialiste S&E,</p>

Stade du projet	Groupe de parties prenantes	Liste des informations à divulguer	Méthodes proposées	Thème de consultation	Horaire	Responsabilité
						Spécialistes Compétitivité)

5.2.Défis du COVID-19 et engagement des parties prenantes

5.2.1.COVID 19 Impact sur l'économie et le secteur privé

Au moment où nous écrivons ces lignes, la pandémie de COVID-19 a déjà provoqué la stratification des systèmes de santé dans le monde entier et interrompu la croissance économique dans plusieurs pays. Le choc simultané de l'offre et de la demande a rendu difficile une réaction efficace et efficiente des politiques économiques face à la crise. Alors que l'impact sur le secteur privé (les PME en particulier) et le secteur financier est encore en évolution, l'économie ivoirienne a été affectée par les perturbations du commerce mondial et la dépression mondiale. Les perturbations des services commerciaux et logistiques essentiels pourraient être beaucoup plus importantes pour les pays en développement que pour les économies à revenu élevé. En outre, la détérioration des perspectives économiques mondiales et les tensions sur les marchés financiers devraient mettre à rude épreuve les secteurs financiers, en particulier sur les marchés émergents où les tampons politiques sont plus faibles et où le secteur financier présente déjà des vulnérabilités, telles que des cadres prudentiels et de gestion de crise relativement plus faibles.

En prévision des divers impacts et de la nécessité de soutenir les efforts de relance économique de COVID-19, le projet soutiendrait les efforts du gouvernement pour soutenir le secteur privé afin d'éviter la perte d'emplois et l'insolvabilité des entreprises. De plus, le projet JET comprend des mesures visant à soutenir le flux de crédits aux secteurs du monde des affaires qui devraient être les plus touchés (comme les PME) en atténuant l'impact sur les institutions financières grâce à des outils anticycliques comme le système de garantie de crédit pour aider à compenser les effets du ralentissement, par exemple. Encourager l'utilisation des paiements numériques pour prévenir la propagation de COVID-19 fait également partie de la conception du projet.

5.2.2.Actions entreprises lors de la préparation

Le projet a tenu diverses consultations pendant la préparation du projet, notamment des consultations avec les ministères en octobre et décembre 2019 et décembre 2020 concernant les activités du projet, des consultations liées aux instruments qui ont été développés, y compris le cadre de la politique de réinstallation et le cadre de gestion environnementale et sociale en décembre 2020. Les mesures mises en place pour limiter la propagation de COVID 19, ont été les suivantes:

- - Compte tenu de la pandémie liée à COVID 19, le projet a fourni des kits COVID pour équiper les participants aux consultations.
- - En outre, la plupart des consultants ont opté pour des discussions en petits groupes pendant les consultations plutôt que pour des rassemblements à grande échelle.

5.2.3.Actions à entreprendre lors de la mise en œuvre

Au cours de la mise en œuvre, le projet comportera une série d'activités de consultation publique et d'engagement des parties prenantes comme prévu et engagé. Ces activités comprendront des réunions, des enquêtes sur le terrain et des entretiens individuels avec des représentants du gouvernement, etc. Compte tenu du risque de propagation du virus, le

Groupe de la Banque mondiale, en consultation avec le Bureau du Premier ministre, examinera l'approche et la méthodologie pour mener les consultations et l'engagement des parties prenantes, en tenant compte des restrictions et des avis émis de temps à autre par le gouvernement de l'État. Le projet prendra également en compte les lignes directrices élaborées par la Banque mondiale sur la COVID 19 pour entreprendre des consultations afin d'éviter la propagation de la maladie (**voir le lien ici: http://pubdocs.worldbank.org/en/875401606251371090/Fact-Sheet-Citizen-Engagement-et-Consultations-des-parties_prenantes-pendant-COVID-19.pdf**). Les consultations publiques intègrent cet aspect dans le cadre des mesures COVID 19. Plus, précisément, le projet entreprendra ce qui suit:

- ✓ Le cabinet du Premier ministre, conjointement avec les spécialistes de la compétitivité, examinera les activités prévues nécessitant l'engagement des parties prenantes et des consultations publiques. L'examen inclura le niveau d'engagement direct proposé avec les parties prenantes, y compris l'emplacement et la taille des rassemblements proposés, la fréquence d'engagement, les catégories de parties prenantes (internationales, nationales, locales), etc.
- ✓ Évaluer le niveau de risque de transmission du virus pour ces engagements, et comment les restrictions (au cas où la restriction persiste) qui sont en vigueur dans les zones du projet affecteraient ces engagements.
- ✓ Les directives de la Banque mondiale pour les mesures à appliquer pour minimiser la propagation du COVID 19 lors des consultations de projet
- ✓ Identifier les activités du projet pour lesquelles la consultation / l'engagement est essentiel et ne peut être reporté sans avoir un impact significatif sur les échéanciers du projet.
- ✓ Évaluer le niveau de pénétration des TIC parmi les principaux groupes de parties prenantes, pour identifier le type de canaux de communication qui peuvent être utilisés efficacement dans le contexte du projet. Identifier les canaux de communication spécifiques qui devraient être utilisés lors des activités de consultation et d'engagement des parties prenantes. Voici quelques considérations lors de la sélection des canaux de communication, à la lumière de la situation actuelle du COVID-19:
- ✓ Éviter les rassemblements publics (en tenant compte des restrictions nationales), y compris les auditions publiques, les ateliers et les réunions communautaires;
- ✓ Si possible, organisez des consultations en petits groupes, comme des réunions de groupes de discussion et, au cas où cela ne serait pas autorisé, organisez des réunions via des canaux en ligne, notamment WebEx, WhatsApp et Skype;
- ✓ Lorsque cela est possible et approprié, créer des plateformes en ligne dédiées et des groupes de discussion adaptés à l'objectif, en fonction du type et de la catégorie des parties prenantes;
- ✓ Pour atteindre la communauté, utilisez les canaux de communication traditionnels (télévision, journaux, radio, lignes téléphoniques dédiées et courrier) car les membres de la communauté peuvent ne pas avoir accès aux canaux en ligne ou ne pas les utiliser fréquemment.

Dans les situations où aucun des moyens de communication ci-dessus n'est considéré comme adéquat pour les consultations requises avec les parties prenantes, l'activité du projet sera reportée à une date ultérieure, lorsque l'engagement significatif des parties prenantes est possible.

Il est crucial d'avoir des communications bidirectionnelles avec les femmes sur l'impact du projet sur elles ainsi que sur les mesures d'atténuation contre les exploitations et abus sexuels abusives (AS) / harcèlement sexuel (HS) - pour les informer des comportements interdits au personnel du projet et comment signaler une faute, rechercher leur retour d'expérience sur l'accessibilité des points d'entrée sur les mécanismes de recours cas de griefs etc.

Cependant, compte tenu de la pandémie de la COVID 19, le projet peut prioriser des groupes de discussion avec diverses parties prenantes conformément aux mesures d'obstacles du gouvernement.

6. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PEPP PRÉVUES

6.1. Ressources requises

Le financement de la mise en œuvre du PEPP sera inclus dans le coût du projet. Les coûts détaillés de la mise en œuvre du PEPP seront élaborés avant l'approbation du projet.

6.2. Modalités de mise en œuvre du projet

Agences d'exécution: L'entité de mise en œuvre chef de file est le Cabinet du Premier ministre qui coordonnera les activités du cluster dans les zones du projet via les spécialistes de la compétitivité. Les ministères techniques seront impliqués au besoin.

Unité de coordination du projet: l'UCP sera logée au Cabinet du Premier ministre. Pendant la phase initiale du projet, les responsabilités fiduciaires et de sauvegarde seront gérées par le FIRCA. L'UCP permanente du Cabinet du Premier ministre commencera à être dotée en personnel pendant la phase de préparation et d'efficacité. Les spécialistes de la compétitivité seront chargés de réaliser les IRC et d'assurer l'interaction entre les acteurs des secteurs public et privé dans les chaînes de valeur sélectionnées. Les spécialistes de la compétitivité relèveront de l'UCP.

7. MÉCANISME DE GRIEFS

Un mécanisme de règlement des griefs est un système, un processus ou une procédure accessible et inclusif qui reçoit et agit sur les plaintes et les suggestions d'amélioration en temps opportun et facilite la résolution des préoccupations et des griefs découlant d'un projet.

Le principal objectif d'un mécanisme de règlement des griefs (MRG) est d'aider une entité à résoudre les plaintes et les griefs d'une manière opportune, efficace et efficiente qui satisfait toutes les parties concernées. Il renforce également la confiance et la coopération en tant que partie intégrante d'une consultation communautaire plus large qui facilite les actions correctives. Plus, précisément, le MRG:

- ✓ Fournit aux personnes concernées des moyens de déposer une plainte ou de résoudre tout différend pouvant survenir pendant la mise en œuvre du projet;
- ✓ S'assure que des actions de réparation appropriées et mutuellement acceptables sont identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants
- ✓ Ayant de multiples parties prenantes, le projet pourrait conduire à des plaintes, des malentendus, des conflits et des différends. Le projet fournira un mécanisme de réclamation qui offrira à tous les bénéficiaires directs et indirects, prestataires de services et autres parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs préoccupations. Les parties prenantes seraient informées du mécanisme de réclamation en place, ainsi que des mesures mises en place pour les protéger contre toutes représailles pour son utilisation. Cela se fera lors des sensibilisations et autres interactions avec les parties prenantes.

7.1.Type de plainte à traiter

Les échanges avec les bénéficiaires du projet ont révélé les types de plaintes suivants, entre autres, pouvant survenir dans le cadre du projet:

- mauvaise gestion des questions foncières;
- non-respect des coutumes et usages locaux;
- expropriation sans indemnités;
- l'absence de fermeture de la fouille pendant plusieurs jours en termes de restriction d'accès aux habitations et aux activités commerciales;
- travail de nuit (pollution sonore);
- Excès de vitesse pour les engins de chantier
- l'absence de passerelles pour accéder aux habitations;
- la poussière et la pollution sonore;
- l'exclusion des personnes vulnérables.
- Exploitation et abus sexuels (EAS / HS)

7.2.Mécanisme de gestion des plaintes liées aux EAS / HS

D'après les consultations menées avec les parties prenantes lors de la préparation du CGES et de la demande de propositions, en particulier les femmes, les victimes d'EAS / HS préfèrent toujours garder le silence et ne pas en parler en raison des contraintes socioculturelles sur ces questions. Lorsqu'une plainte EAS / HS est enregistrée, le comité de réclamation associera une ONG ou une autre institution compétente pour résoudre le grief.

Les services sociaux peuvent bénéficier d'un soutien financier du projet pour faciliter la gestion de cette activité.

Les consultations PEPP, qui se dérouleront entre février et mars 2021 pour pouvoir entreprendre une cartographie EAS / HS pour inclure des informations plus précises dans le mécanisme de réclamation.

7.3.Mécanismes de traitement proposés

Les étapes à suivre pour la soumission et la résolution des griefs sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9: Procédure de soumission et de résolution des griefs

NIVEAU	MEMBRES DU COMITÉ	MÉCANISME PROPOSÉ
<p>Au niveau du quartier ou du village</p>	<p>Dans chaque quartier ou village, il existe un comité comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'autorité locale (chef de canton, chef de village, chef de communauté, chef religieux ou chef de quartier, notables); - la représentante des associations féminines qui sera désignée par toutes les associations féminines; - le représentant des associations de jeunes qui sera désigné par toutes les associations de jeunes du quartier ou du village; - le représentant de l'ONG recrutée dans le cadre du projet et des services techniques. 	<p>Toute personne qui se sent lésée par le processus d'évaluation / de compensation ou qui subit une quelconque nuisance du fait des activités du projet ou qui a des griefs doit déposer une demande dans sa localité auprès du comité du village ou du quartier, qui l'examinera en premier lieu. Ce moyen de recours est à encourager et fortement soutenu. Le comité de quartier ou village accusera réception de la plainte dans les 24 heures et se réunira 48 heures après la réception de la plainte. Le plaignant sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité dans les 72 heures suivant le dépôt de la plainte. Le chef de village ou de quartier aura la responsabilité d'informer le plaignant par téléphone ou de rencontrer ce dernier en personne pour lui donner les informations.</p> <p>Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision, il peut alors renvoyer l'affaire au niveau communal.</p>
<p><u>Niveau communal ou sous-préfectoral</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - le maire ou d'autres élus locaux de la commune ou de la sous-préfecture; - l'autorité locale (le chef du village et sa notabilité, chef de terre, chef religieux ou chef de quartier); - les experts sociaux et environnementaux (ES et EE) du PCCET; - le représentant de l'agence d'exécution concernée; - le représentant des services techniques de la mairie compétente, désigné par le maire; - le représentant de l'ONG active recrutée pour le projet; - la représentante de l'association féminine désignée par toutes les associations féminines de la commune ou de la préfecture; - le représentant de l'association de jeunesse désigné par toutes les associations de jeunesse de la 	<p>L'accusé de réception de la réclamation sera fourni dans les 24 heures suivant la réception et la chambre des litiges au niveau communal ou sous-préfectoral se réunira dans un délai maximum de trois (3) jours suivant l'enregistrement de la réclamation. La commission communale ou sous-préfectorale, après avoir entendu le plaignant, délibère. Il est informé de la décision prise et notifiée par les membres de la commission. Le maire ou le sous-préfet informe le plaignant immédiatement après la réunion par téléphone ou le plaignant est convoqué pour lui donner les informations. De plus, après deux (2) jours, le plaignant sera informé de la décision par écrit. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision, il peut alors renvoyer l'affaire au niveau régional.</p>

NIVEAU	MEMBRES DU COMITÉ	MÉCANISME PROPOSÉ
	commune ou de la préfecture; - - Agence d'exécution	
Régional	<ul style="list-style-type: none"> - - le préfet, est le président; - - le maire ou le sous-préfet de la localité; - - le coordonateur du PCCET ou son représentant; - - le secrétaire général de la commune concernée; - - le chargé de suivi et évaluation de la cellule de coordination du projet (UCP); - - le responsable administratif et financier de l'UCP; - - un représentant de l'ONG recruté dans le cadre du projet; - - la représentante de l'association des femmes désignée par toutes les associations de femmes de la région, - - le représentant des associations de jeunesse désigné par toutes les associations de jeunesse de la région; - - Agence d'exécution 	<p>Le comité régional ou préfectoral se réunit dans les 7 jours suivant l'enregistrement de la plainte qui délibère et notifie le plaignant. Le préfet de région informe le plaignant immédiatement après la réunion par téléphone ou le plaignant est convoqué pour lui donner les informations. De plus, deux (2) jours plus tard, le plaignant sera avisé par écrit. A ce niveau, une solution doit être trouvée pour éviter le recours à la justice. À ce niveau, une solution doit être trouvée pour éviter le recours à la justice. Toutefois, si le demandeur n'est pas satisfait à ce stade, il peut saisir les juridictions nationales compétentes.</p>
Justice	<ul style="list-style-type: none"> - Juge, président; - Les avocats; - Huissier; 	<p>Un recours judiciaire est possible en cas de défaut de règlement amiable. Il s'agit du niveau le plus élevé de la chaîne des organismes de traitement des plaintes. Il n'est utilisé qu'en dernier ressort lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été épuisées. Le juge est chargé d'examiner les plaintes et de prendre une décision par ordonnance. Cette décision lie tous les plaignants. Cependant, ce n'est souvent pas une voie recommandée pour le projet, car elle peut entraîner des blocages et des retards dans la mise en œuvre des activités. Par conséquent, dans ce cas, il est recommandé que l'activité en question dans le cadre du litige ne soit pas financée par les ressources du projet. Si, toutefois, la décision de justice est en faveur du PAP, les frais encourus par le PAP pour résoudre la plainte seront à la charge du projet.</p>

Chaque plaignant devra remplir un formulaire de réclamation, tel que présenté dans les annexes 1 et 2. Si le plaignant n'est pas en mesure de le faire, le comité de réclamation au

niveau du village ou de la communauté doit fournir un soutien adéquat pour remplir ces formulaires qui seront partagés avec Le comité local de gestion des plaintes en tant que dossier officiel de la plainte. Chaque niveau de grief devra conserver une trace écrite de la plainte déposée, de la décision prise et de la résolution finale. Ces documents écrits seront partagés avec l'UCP, où le spécialiste social est chargé de remplir un formulaire de réclamation centralisé (voir annexe 3) sur une base mensuelle. Le formulaire de réclamation centralisé sera ensuite communiqué à la Banque dans le rapport trimestriel et les réclamations seront discutées et mises en évidence.

En outre, outre le mécanisme de résolution des griefs décrit ci-dessus, l'UCP mettra en place un courrier électronique ou une ligne d'assistance téléphonique dédiée, dont il sera décidé avant l'entrée en vigueur du projet, afin de pouvoir recevoir directement les griefs. Le spécialiste social de l'UCP sera responsable de la liaison avec tous les niveaux de résolution des griefs sur une base mensuelle pour être informé des griefs et participer aux réunions de résolution des griefs et pour enregistrer toutes les informations nécessaires, car l'UCP est responsable en dernier ressort de la résolution réussie de tous les griefs du projet.

8. SUIVI ET RAPPORTS

Le contrôle de l'engagement des parties prenantes est important pour assurer un engagement et un suivi continus efficaces et pour minimiser les dérapages et la surveillance des engagements importants. Le projet PCCET tiendra un journal de l'engagement des parties prenantes qui fera la chronique de tous les engagements pris ou prévus avec des données ventilées par sexe. Le journal d'engagement comprend le lieu et les dates des réunions, des ateliers et des discussions, ainsi qu'une description des parties concernées par le projet et des autres parties prenantes consultées. Ce journal sera transféré dans le PEPP une fois par an, afin de garder à jour les dossiers de tous les engagements pris par les parties prenantes dans le cadre du projet, centralisés au sein du PEPP.

Les rapports de suivi présentés comprendront les journaux d'engagement des parties prenantes, mais aussi, par exemple, la manière dont l'agence de mise en œuvre du projet a répondu aux préoccupations soulevées, notamment en matière d'EAS/HS, la manière dont ces réponses ont été transmises aux personnes consultées, les détails des questions en suspens et tout suivi prévu. Un rapport annuel sur le PEPP sera établi dans le cadre du rapport de suivi du projet. Le projet développera également un formulaire d'évaluation pour évaluer l'efficacité de chaque processus d'engagement formel. Les questions seront conçues en fonction du public concerné.

8.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

Comme indiqué précédemment, le TFVCD supervisera la mise en œuvre du PEPP. Les équipes locales du TFVCD dans les zones du projet suivront le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP). L'équipe surveillera et documentera tous les engagements ou actions convenus lors des consultations, y compris les changements résultant de changements dans la conception du projet ou du PEPP. Les données de suivi des bénéficiaires, des entreprises, des associations et coopératives et des prestataires de formation seront collectées par auto-déclaration, suivant un calendrier et en utilisant des formulaires et des procédures normalisés.

Les informations de ces bénéficiaires seront également collectées lors des IRC et par le biais de visites de suivi par le personnel affecté de l'UCP (y compris les spécialistes de la compétitivité). Outre les responsabilités de suivi de l'UCP et des ministères d'exécution respectifs,

8.2. Rapport au groupe des parties prenantes

Les rapports aux groupes de parties prenantes se feront par divers moyens, notamment par des réunions annuelles nationales d'examen des performances sectorielles de toutes les agences d'exécution. Les résultats du projet seront diffusés aux parties prenantes aux niveaux national et infranational par le biais des canaux de communication prévus dans le cadre du projet.

8.3. Mise à jour du plan d'engagement des parties prenantes

Le PEPP sera mis à jour chaque année pour refléter les nouvelles parties prenantes et les nouvelles activités entreprises cette année-là et pour garantir la tenue d'un dossier à jour.

ANNEXES

N °: RC. / ..

Annexe 1: Formulaire de réclamation

_____ Date: _____

District

N ° de dossier

PLAINTE

Nom du plaignant: _____

Adresse: _____

District: _____

Biens affectés: _____ DESCRIPTION DE LA
CONFORMITÉ:

.....
.....
.....
.....

[Le cas échéant, des photographies, des documents ou d'autres preuves à l'appui devraient être joints en pièce jointe.]

Fait à, le

Signature du plaignant

Cadre pour les spécialistes des plaintes relatives au développement environnemental et social _____

Numéro de réclamation:

Date de réception de la plainte:

Délai de traitement de la réclamation:

Nom et signature du spécialiste

REMARQUES:

.....
.....
.....

Fait à, le

(Signature)

RÉPONSE À LA PLAINTÉ:

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

Signature du plaignant

RÉSOLUTIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

(Signature du spécialiste) (Signature du plaignant)

Annexe 2: Exemple de formulaire pour les plaintes liées à la VBG

Date de réception de la plainte par le fournisseur (jour, mois, année) :.....

.....

Code de réclamation (tel que rapporté par le fournisseur)

..... :

Âge et sexe de la victime:

Fille (<18 ans)

Femme (>=18)

Garçon (<18).....

Homme (>=18)

Date de l'incident (jour, mois, année)

Zone de l'incident

Lien de l'auteur présumé du projet

Oui

Non

Non

L'incident a-t-il été confirmé comme étant crédible après vérification?

Oui / Non

Date de clôture de l'audit:

Type de VBG confirmé (classification GBVIMS):

Viol

Agression sexuelle

Veuillez préciser s'il y lieu:

Exploitation et abus sexuels

Le harcèlement sexuel

Agression physique

Violence psychologique/émotionnelle

Mariage forcé

Refus de services, de ressources ou d'opportunités

Aucun incident confirmé de violence liée au sexe

Le plaignant a-t-il reçu des services (y compris l'orientation vers d'autres prestataires de services)? Oui/Non

Sociétés contractantes notifiées:

Oui SI OUI, date de la notification:

Non

Annexe 3: Résumé trimestriel du traitement des réclamations (exemple)

Nombre de plaintes enregistrées au cours de la période:	
Résumé du type de réclamation:	
Plaintes et tendances récurrentes:	
Nombre de réclamations traitées en xx jours (explications):	
Nombre de plaintes non traitées dans les délais de traitement prévus de 30 jours (des explications seront nécessaires):	

Annexe 4: Coût estimé du PEPP

	<u>La désignation</u>	<u>Nombre</u>	<u>UP</u>	<u>Total</u>
FORMATION/ ACCOMPAGNEMENT	Formation (service de conseil)	<u>6</u>	<u>5 000 000</u>	<u>30 000 000</u>
	Mise en œuvre, suivi et évaluation (service de conseil)	<u>3 (consultants)</u>	<u>10 000 000</u>	<u>30 000 000</u>
	S / T			<u>60 000 000</u>
Sensibilisation				
SENSIBILISATION	Séances d'information et consultation avec les leaders d'opinion et les OSC	dix	<u>500 000</u>	<u>5 000 000</u>
	Organisation de groupes de discussion	dix	<u>250 000</u>	<u>2 500 000</u>
	Entretiens individuels (recrutement d'animateurs)	Forfait	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>
	Personnes ressources (griots, crieurs)	Forfait	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>
S / T			<u>9 500 000</u>	
Conception de message				

	<u>La désignation</u>	<u>Nombre</u>	<u>UP</u>	<u>Total</u>
<u>INFORMATION / COMMUNICATION</u>	Conception des visuels de la campagne en fonction des zones du projet	9	<u>6 250 000</u>	<u>31 250 000</u>
	S / T			<u>31 250 000</u>
	Productions audiovisuelles			
	Film de sensibilisation (traductions dans les langues locales)	1	<u>10 000 000</u>	<u>10 000 000</u>
	Film de sensibilisation (traductions dans les langues locales)	2	<u>5 000 000</u>	<u>10 000 000</u>
	Capsules de sensibilisation radio	4	<u>1 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
	Rapport vidéo des activités	2	<u>5 000 000</u>	<u>10 000 000</u>
	S / T			<u>34 000 000</u>
	Impression de production			
	Supports de communication (affiches, bannières, kakémonos)	Forfait	<u>10 000 000</u>	<u>10 000 000</u>
	Couverture médiatique des activités (documents papier des reportages photo, etc.)	Forfait	<u>2 000 000</u>	<u>2 000 000</u>
	dossier de presse	Forfait		<u>1 000 000</u>

<u>La désignation</u>	<u>Nombre</u>	<u>UP</u>	<u>Total</u>
Annonces à la presse (dans les organes de presse)	80	<u>50 000</u>	<u>4 000 000</u>
S / T			<u>17 000 000</u>
Gadgets			
T-shirts	2000	<u>1500</u>	<u>3 000 000</u>
Polos	500	<u>6 500</u>	<u>3 250 000</u>
Pelles	2000	<u>1000</u>	<u>2 000 000</u>
Pinceaux	2000	<u>1000</u>	<u>2 000 000</u>
Poubelles	1000	<u>3 500</u>	<u>3 500 000</u>
S / T			<u>13 750 000</u>
Couverture médiatique des activités (pendant et à la fin des activités)			
RTI 1	4	<u>100 000</u>	<u>400 000</u>
Presse écrite (10 organes)	20	<u>25 000</u>	<u>500 000</u>
Radios	6	<u>30 000</u>	<u>180 000</u>
l'Internet	2	<u>50 000</u>	<u>100 000</u>
Photographes	2	<u>50 000</u>	<u>100 000</u>
S / T			<u>1 280 000</u>
Acheter des espaces			
RTI (Résumé des activités de Publireportage TV)	2	<u>3 000 000</u>	<u>6 000 000</u>
Spot agenda RTI (03 campagnes de 9 spots)	3	<u>900 000</u>	<u>2 700 000</u>
Radio de proximité (spots)	1000	<u>5000</u>	<u>5 000 000</u>

	<u>La désignation</u>	<u>Nombre</u>	<u>UP</u>	<u>Total</u>
	Participation à des programmes TV et radio			<u>2 000 000</u>
	S / T			<u>15 700 000</u>
	Achat de dispositifs de prévention COVID pour chaque cérémonie, événement ou réunion		1 750000	3 500 000
	S / T			3 500 000
	TOTAL GÉNÉRAL			185 980 000



1	Feb-21				March-21				Apr-21				May-21				June-21				July-21				August-21				Sept-21				Oct-21				Nov-21									
2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2						

1	Feb-21				March-21				Apr-21				May-21				June-21				July-21				August-21				Sept-21				Oct-21				Nov-21	
2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2		

DUES-LOBBYING EVENEMENT